

C.C.A.S.

51 personnes dont 3 en maison de retraite bénéficieront cette année du colis ou repas de Noël. Le repas se fera à l'auberge le samedi 27 novembre et les colis seront distribués le samedi 11 décembre.

MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes de Balbigny qui a décidé dans sa séance du 29 septembre 2010 de prendre la compétence Action Sociale d'intérêts communautaires. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes définissant les compétences de celle-ci.

TAXE HABITATION

Monsieur le maire expose les modifications concernant la taxe d'habitation. Il rappelle que la commune depuis 1993 applique un abattement à la base de 10 %. Il est envisagé de le supprimer, après discussion la décision est reportée au moment du vote du budget.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de accorder l'indemnité de conseil au percepteur qui assure l'intérim jusqu'au 31 décembre suite au départ de Mr Messant le 30 septembre. Une délibération est prise.

PROGRAMME VOIRIE 2011

Lors de la dernière réunion il avait été décidé de refaire le chemin des Chezeaux, le devis présenté ne concernait que le rebouchage des trous et nettoyage de fossé. Un autre devis avait été demandé pour réfection totale de la RD 83 jusqu'au GAEC Rambaud. Après lecture c'est celui-ci qui est retenu pour un montant de 25 985.91 " HT. Ce montant devrait être presque couvert par le droit à tirage de voirie 2011 plus le reliquat 2010.

ALGECO

Le maire fait part des négociations qu'il a eues avec la société ALGECO. Le contrat devait se terminer en avril 2011. Les bâtiments sont libres depuis septembre 2010. La société ALGECO a fait un geste commercial en ramenant la fin du contrat de location au 31 décembre 2010, ce qui nous permet d'économiser 4 mois de loyer (soit 1800 "). Les modules devraient être enlevés dans la semaine qui vient.

CIMETIERE

Il est décidé de procéder à une reprise des concessions en état de abandon. Dans un premier temps des panonceaux ont été mis sur une dizaine de tombes afin de faire réagir les personnes concernées.

D'autre part, le nombre de concessions disponibles à la vente étant très restreint, il est décidé à l'unanimité des membres présents de prendre une délibération n'accordant de nouvelles concessions qu'aux seuls résidents de la commune, que ce soit en résidence principale ou secondaire et dans la mesure des disponibilités. Une délibération est prise.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour la cérémonie du 11 novembre le dépôt de gerbe au monument se fera à 11 h 30 et sera suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des réunions.
- Le Maire donne lecture du courrier de Mme DUCREUX Jeannine et de la réponse qui lui a été faite.
- Lors de la précédente réunion il avait été demandé de repeindre la porte du cimetière, après examen il apparaît qu'il est nécessaire de procéder à un sablage des portes car il y a plusieurs couches de peinture écaillées. Des devis seront demandés à Mr CHABRY Michel et à TAGUET Victor.

Tous les membres présents ont signé au registre.